Claude Levoyer St Laurent du Pont, le 10 février 2020 45 Avenue du Cdt L’Herminier 38380 St Laurent du Pont Télé : 0789237853

Recommandé avec AR

Monsieur le Préfet,

Bien que vous ne répondiez pas à mes sollicitations (courrier du 17/11/2019), je pense qu’il est de votre responsabilité de faire respecter la loi par le président de la CC Cœur de Chartreuse. **Après la fausse délibération n° 19-94 B, passée au service de légalité de la préfecture le 9 juillet 2019, mais, qui n’a jamais été approuvée en conseil communautaire Cœur de Chartreuse.**  C’est le rapport annuel d’activité, du Domaine Skiable de Cœur de Chartreuse, que les élus voudraient bien prendre connaissance (page 2 du compte rendu du 24 janvier 2019 et pages 6-7-8 du CR du 11 avril 2019. Pourtant bien prévu dans les statuts, dont les modifications, ont été visées par vous-même, en date du 25 juillet 2019 (page 7 des statuts Domaine Skiable de Chartreuse). J’ai donc personnellement, demandé à recevoir ce rapport d’activité par courrier, en date du 18 novembre 2019. A cette demande, il m’a été répondu qu’il n’y avait pas de rapport d’activité du DOMAINE SKIABLE DE CŒUR DE CHARTREUSE **(courrier du 12 décembre2019).**

Dans l’attente d’une réponse, ce qui éviterait de demander, l’Avis de, Monsieur le Président de la Commission d’Accès aux Documents Administratifs.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Préfet, l’expression de mes respectueuses et sincères salutations.

Claude LEVOYER

[claudelevoyer@gmail.com](mailto:claudelevoyer@gmail.com)

Pièces jointes :

1. Extrait Compte Rendu du 24 janvier 2019 - page 2
2. Extrait Compte Rendu du 11 avril 2019 - pages 6-7-8
3. Extrait statuts Domaine Skiable Cœur de Chartreuse - page 7
4. Réponse Séjourné 12 décembre 2019 avec mes annotations en bas de page